

temps présent

Une rentrée sans nuages, Monsieur le Recteur ? p. 2, 3

Destructuré et élitiste,
explosif pour nos métiers...

Non à ce lycée là ! p. 4, 5



droits et libertés

Homophobie, cour de cassation et liberté d'expression p. 3

Darcos surveille les personnels p. 3

Mobilisation pour les sans papiers p. 5

personnels

Allo, Xavier

Le paritarisme à l'épreuve
des officines privées ? p. 6

infos

Métier, catégories p. 7

vie du snes

Animer une section syndicale p. 8

édito

Le 2 décembre, je vote SNES, et vous ?

S'il fallait se limiter à deux raisons... lesquelles choisiriez-vous ?
Pour ma part, ce serait les suivantes.

- la première serait le choix de **collègues efficaces et engagés pour me représenter et me défendre.** Un exemple : il y a quelques semaines, une commission académique s'est réunie pour l'attribution des stages de formation continue. Les conditions de l'intervention et de la contribution des organisations syndicales n'allaient pas de soi, et il a fallu batailler pour y parvenir. Le SNES a fait des propositions, uni les différentes organisations et obtenu gain de cause. La commission dure toute la journée et le travail est réparti entre un grand nombre de groupes. Une seule organisation a été représentée par suffisamment de commissaires paritaires pour être présente partout ; une seule organisation est restée jusqu'au bout des opérations ; une seule organisation a prévenu l'ensemble de ses syndiqués dans la semaine qui a suivi : le SNES.
- la deuxième raison est le choix d'**un syndicat capable de réfléchir au métier et de défendre,** non seulement les intérêts individuels des collègues, mais aussi **une conception de l'école et de ses évolutions.** Un syndicat qui refuse l'immobilisme et défend des valeurs, comme le droit à l'éducation pour tous les élèves, en s'engageant sur les grands problèmes sociaux : le SNES.



Et vous, quels seraient vos arguments ? La question n'est pas rhétorique : si nous voulons que notre syndicat conforte sa place, soit respecté et craint du pouvoir à un moment où la casse des services publics est devenue une priorité, **il faut faire massivement voter pour le syndicat qui défendra le mieux les personnels et l'école.** A chacun de fourbir ses arguments et d'être convaincant !

Michel DEVRED

Une rentrée sans nuages, Monsieur le Recteur ?

PAR MICHEL DEVRED

La rentrée scolaire s'est-elle déroulée dans de bonnes conditions ? La question était à l'ordre du jour du Comité Technique Paritaire Académique (CTPA) du 7 novembre.

Le recteur a brossé le tableau d'une rentrée positive, avec le ralentissement de la baisse démographique et des indicateurs qui montreraient des infléchissements encourageants, comme les taux de réussite au bac, le rééquilibrage de l'orientation (stabilisation des L, recul des STG), l'amélioration des taux de passage au collège et en seconde, (+ 7 %)... et bien sûr des taux d'encadrement bien meilleurs qu'ailleurs !

Nous n'utilisons pas les mêmes indicateurs pour faire le bilan de cette rentrée. Nous préférons ceux qui témoignent de la situation réelle de l'enseignement dans l'académie.

884 divisions en lycées ont plus de 30 élèves

Cela signifie qu'une amélioration réelle des situations d'enseignement nécessiterait la création de 119 divisions en lycées, et donc 180 créations de postes. Bien sûr, comme tous les chiffres globaux, y compris ceux du rectorat, celui-ci a un caractère en partie artificiel.

On nous rétorquera qu'en réalité il y aurait rééquilibrage avec les classes à faibles effectifs au sein des établissements. Outre le fait que cela illustrerait les manipulations auxquelles sont obligés de se livrer les chefs d'établissement, nous n'oublions pas que cela impliquerait aussi de nombreux dédoublements de classe et des constitutions de groupes moins aberrants, notamment en langue où les classes sont trop souvent surchargées, et donc des créations.

Mais un fait demeure, indéniable : dans cette académie, 32 900 lycéens sont dans des conditions défavorables de travail soit un élève sur deux. La baisse démographique n'a pas été utilisée, contrairement aux promesses faites il

ya une quinzaine d'années en ces mêmes lieux, pour améliorer les conditions d'encadrement des élèves.

De la même façon, dans une académie où plus d'un tiers des collèges sont classés en éducation prioritaire, un élève sur deux dans le département du Nord est dans une classe aux effectifs supérieurs à 24 en sixième et 25 dans les autres classes. On ne dégrade peut-être pas l'encadrement global des élèves, mais le problème est que l'on ne fait rien pour l'améliorer ! »

Le rapport public/privé se dégrade

Davantage d'élèves ont choisi les établissements privés, même si les effectifs ont tendance à baisser là aussi. Pour le recteur, il y a des signes encourageants, puisque la part du privé recule dans le primaire. Nous y voyons plutôt des choix financiers des familles à un moment de la scolarité jugé moins crucial.

L'assouplissement de la carte scolaire :

les effets se précisent

Le recteur a minimisé la situation en notant qu'il n'avait pas provoqué de flux massifs d'élèves. Pourtant les chiffres sont bien là. D'une part, une augmentation des demandes de 12 à 15 % dans le Nord, de 6 à 8 % dans le Pas de Calais. Plus de 50% des demandes de dérogation sont satisfaites au titre d'« autres motifs », que le rectorat n'est pas capable d'explicitier. L'effet ghetto se renforce rapidement : 10 % des élèves obtiennent une dérogation au titre d'une bourse. Les 164 demandes d'élèves boursiers proviennent toutes de collèges en éducation prioritaire. Le rectorat n'a pas fourni de documents par établissements et nous avons montré que, contrairement à certaines de ses affirmations, l'effet de fuite jouait même dans des collèges rénovés de la métropole lilloise. Bien sûr, cela a parfois permis d'améliorer les taux d'encadrement mais pour combien de temps ?



Heures supplémentaires : un coup d'arrêt ?

Le SNES a fait remarquer que la politique du gouvernement en matière d'heures supplémentaires avait échoué, puisque la profession avait massivement refusé de les prendre, malgré les pressions et la culpabilisation de nombreux collègues sur le maintien des enseignements. Cela a conduit le recteur à implanter des blocs de moyens provisoires (BMP) et le ministre à renoncer à annoncer de nouvelles transformations de postes en heures supplémentaires. « Mais le mal a été fait avec les centaines de suppressions de postes et la dégradation de la situation des collègues. »

Réussite des élèves et lutte contre les inégalités : des résultats ?

Le recteur a fait le point sur l'accompagnement éducatif en collège d'éducation prioritaire (les seuls concernés en 2007-2008, sur les lycées « d'excellence » (4 dans l'académie : lycées Van Der Meersch et Jean Moulin de Roubaix, lycée Emile Zola de Wattrelos et LP François Hennebique de Liévin) et sur les dispositifs de réussite scolaire qui concernent 20 lycées de l'académie (cf BA n°267).

A chaque fois, au-delà du discours enthousiaste sur les changements de pratique, le rectorat n'a pu fournir que des éléments quantitatifs, et nous avons réclamé une étude qualitative des actions en rappelant que, dans de nombreux établissements, des projets dont l'intérêt pédagogique et éducatif était plus que douteux avaient remplacé des dispositifs d'aide existant auparavant et même parfois des enseignements obligatoires !

A propos de l'accompagnement éducatif en collège, nous faisons le lien entre les

suppressions de postes qui ont frappé les établissements et les 53 697 heures supplémentaires (l'équivalent de plus de 80 postes) utilisées pour ce dispositif, où les enseignants représentaient 70 % du volume utilisé. Avec 66 % du volume des actions, l'aide au devoir est la principale activité (40 % des élèves de 6^{ème} concernés). Mais le recteur doit reconnaître que l'on est loin d'une participation massive des élèves relevant de l'éducation prioritaire. Étonnant, non ?

Contre le budget 2009 et les projets actuels de réforme

Le budget de l'Éducation nationale a été voté début novembre et cela se traduit par de nouvelles ponctions sur l'emploi : 13 500 emplois supprimés au niveau national, combien pour notre région ? 800 ? 1000 ? 1200 ? Alors que la courbe démographique s'infléchit, on constate que les suppressions sont de plus en plus lourdes. Si on prend l'exemple des collèges du Pas-de-Calais, on constate qu'au début des années 2000, on supprimait 1 poste pour 20 élèves en moins, vers 2005, 1 poste pour 10, l'an dernier un poste pour 3,5 ! Combien osera-t-on en supprimer cette année alors que les effectifs sont stabilisés ? Nous n'avons jamais été dupes d'une justification qui s'appuyait presque uniquement sur les évolutions démographiques et en ce qui nous concerne, nous maintenons qu'il faut opposer, à la logique financière et comptable, celle de l'élévation des qualifications et de l'intérêt des élèves.

Le président de la République a lancé une pique contre ceux qui manifestaient le 19 octobre en les taxant d'aveuglement alors que le pays était touché par la crise. Pour nous, cette dernière est aussi le fruit des choix économiques et budgétaires néfastes de ces années. Les cadeaux fiscaux ont été octroyés au détriment du pouvoir d'achat du plus grand nombre et des services publics, et leurs conséquences, ce sont les suppressions massives de postes depuis des années.

Le cas des RASED provoque l'indignation générale parce qu'il est emblématique du mépris avec lequel on traite la situation des élèves en difficulté. Mais ce cas n'est pas isolé. Chaque suppression est un coup porté à la qualité de l'enseignement car quoi qu'on en dise, on ne peut faire mieux avec moins, et malheureusement

seul le moins intéresse ce gouvernement. Mais le cas des RASED est également emblématique parce qu'il illustre clairement le véritable objectif des réformes. Comment expliquer leur suppression sinon par le choix de supprimer des milliers de postes dans le premier degré ?

De la même façon, la réforme du lycée vise en priorité à supprimer des milliers de postes, dans le second degré. Le ministre de l'Éducation nationale a été contraint à un premier recul en augmentant le volume hebdomadaire de l'horaire élève pour rétablir certains enseignements. Nous le mettons au crédit de notre action, mais nous savons aussi que ce recul pourrait n'être qu'une esquivé si cela se traduisait par une diminution de l'horaire en cycle terminal.

Nous voulons une réforme du lycée qui permette une élévation générale des qualifications et la réussite de tous les élèves. C'est pour cette raison que nous considérons la réforme Darcos comme inacceptable parce qu'elle aura le résultat exactement inverse (lire p. 4-5).

Premier degré, lycées, il y a une grande cohérence dans les réformes en cours et elle touche l'ensemble des secteurs de l'éducation, de la maternelle au supérieur.

Ainsi en collège, la mise en place de l'accompagnement éducatif se fait dans le flou le plus grand et suscite notre inquiétude en ce qui concerne les contenus de formation et le statut des personnels qui y interviennent, et cela d'autant plus que sa mise en œuvre se fait au détriment des dispositifs de soutien, pédagogiquement plus efficaces.

Sur les suppressions de postes, lors du CTPA, le recteur a été clair : il faudra bien que l'académie accompagne l'effort national, effort qu'il comprend et partage.

Nous avons bien reçu le message : si nous voulons que cela change, il faudra nous battre, contre le budget, contre les réformes, celles en cours et celles prévues. Pour cela, il faudra faire preuve de persévérance et d'imagination. Depuis la rentrée, nous avons proposé des actions de natures différentes : jeudis de l'action, manifestation nationale, grève... A nous de maintenir la pression, et d'y ajouter le vote du 2 décembre, en en faisant un message clair au pouvoir.

Homophobie, cour de cassation et liberté d'expression (motion CAA Snés Lille, 14 novembre 2008)

Le SNES a condamné les propos provocateurs et homophobes du député UMP Vanneste. Avec la FSU, le SNES a participé à toutes les manifestations en ce sens.

Le député a été condamné deux fois pour ses propos (la cour d'appel avait confirmé le jugement en première instance) et s'est pourvu en cassation, faisant valoir notamment qu'« un parlementaire est investi d'une parcelle de la souveraineté nationale » et que « sa liberté d'expression est une condition de la Démocratie et de l'Etat de Droit ».

En cassant le jugement qui le condamnait pour ses propos discriminatoires à l'égard des homosexuels, la Cour de Cassation a pris une décision lourde de conséquences pour notre démocratie. Elle autorise de fait des propos discriminatoires au nom de la liberté d'expression, ce qui conduit à ne plus les considérer comme un délit et donc à ne plus considérer les discriminations comme des atteintes insupportables aux droits humains. Reconnaît-elle aussi l'inégalité en droits entre les citoyens français (élus ou pas) ? Le SNES poursuivra le combat avec toutes les forces démocratiques engagées dans la lutte contre les discriminations.

Darcos surveille les personnels (motion CAA Snés Lille, 14 novembre 2008)

La CAA du SNES dénonce l'appel d'offre lancé par le MEN pour opérer une surveillance des personnels dans le cadre de leur vie privée. Il est inadmissible que le ministère de l'EN décide de réaliser à grande échelle la surveillance des propos tenus par ceux qu'il qualifie de « leaders d'opinion ».

Le ministre Darcos affiche ainsi son mépris du droit constitutionnel aux libertés individuelles. Il s'en prend aux individus et aux militants qui agissent dans le cadre d'une action collective. Cette surveillance est la porte ouverte à des mesures d'intimidation et de répression que le SNES condamne et combattra fermement.

En cette période de rigueur budgétaire, notre ministère est disposé à dépenser 100 000 € pour s'offrir les services d'une entreprise privée : un choix qui témoigne de ses priorités pour l'École Publique !

Destructuré et élitiste, explosif pour nos métiers... Non à ce lycée là !

PAR ROMAIN GÉNY



Un simulacre de « dialogue social » pour enrober une contre-réforme déjà ficelée ; une précipitation qui trahit les vraies motivations (budgétaires) du ministre ; un projet libéral reposant sur les « choix » individuels et la concurrence des disciplines ; l'explosion en puissance des cadres nationaux de l'Education nationale (baccalauréat) et des statuts des personnels : la « réforme des lycées » de Darcos n'a donc rien pour elle ? Non.

Modules ? concurrence et parcours d'initiés !

Le « lycée du XXI^{ème} siècle » de Darcos est en fait un lycée déstructuré, régi par la concurrence et les « choix individuels ».

La maquette de la 2^{nde} GT présentée le 21 octobre introduit des enseignements « d'exploration » ou « d'approfondissement » sur une base semestrielle et modulaire. Les disciplines de tronc commun voyant leur horaire diminuer (21 heures pour 7 enseignements), les enseignants seront tentés d'inciter les élèves à choisir « leur » module d'approfondissement pour avoir un horaire correct et un contenu décent. Les disciplines d'exploration subiront cette concurrence nouvelle. Il faudra donc se battre entre disciplines, se « vendre » mieux que les autres.

Au-delà de cette « guerre de tous contre tous » dans un contexte de pénurie, on connaît la stratégie du cheval de Troie, maintes fois utilisée : dans un avenir proche, le ministre nous dira qu'il faut généraliser les modules semestriels qui seront une « réussite ». La logique modulaire va donc toucher toutes les disciplines à terme, d'autant qu'elle sera « au cœur » de l'organisation du cycle terminal.

Enfin, si cette déstructuration du lycée affaiblit le groupe-classe, elle réinstalle en catimini une 2^{nde} pré-déterminée (les modules d'approfondissement introduisant une spécialisation dès la 2^{nde}) et renforce les parcours d'initiés (la suppression des séries, dans le cycle terminal, rend simplement plus implicite, donc encore plus injuste mais non moins réelle, la domination de certains parcours). Ainsi, les élèves deviennent de simples consommateurs d'école, mais la « liberté de choix » renforce en fait les privilèges des mieux informés. **Comme pour la suppression de la carte scolaire que subissent surtout les collèges, la plus grande « liberté de choix » est en fait le règne d'une inégalité acceptée et encouragée par l'Etat.**

Un métier dénaturé

La réforme Darcos porte en elle une dégradation profonde de nos métiers.

Les principes du « socle commun », que nous

rejetons, sont étendus au lycée : la dénaturation de nos disciplines continue. Ainsi, le découpage entre le tronc commun et l'approfondissement réduira le premier aux « compétences de base », à une « boîte à outils » qui ne retient des enseignements que leur dimension « utile » (voir par exemple le découpage « Français »/ « Littérature »).

Ceci est vrai aussi des enseignements d'exploration, découpés en semestres disjoints, pour lesquels les programmes vont être réduits et « saucissonnés » de manière incohérente (exemple des SES : contenus au premier semestre, méthodes au deuxième, sans lien obligatoire).

On imagine en outre les problèmes de coordination que va poser ce découpage semestriel, les modules ne regroupant pas nécessairement des élèves ayant des acquis préalables identiques. C'est bien la cohérence de nos disciplines qui est remise en cause. C'est aussi un mépris affiché pour le temps nécessaire aux apprentissages : quels contenus solides, quelle démarche intellectuelle peut-on transmettre en un semestre (et 3 heures par semaine) ? Il faudra simplifier à outrance, standardiser les « savoirs » transmis. Les savoirs plus complexes seront réservés à ceux qui prennent des approfondissements... ou qui les acquièrent à l'extérieur du lycée.

Tout cela a bien sûr des conséquences sur l'évaluation, qui sera tout aussi appauvrie, la logique des modules impliquant en outre une « validation » (locale ?) en fin de chaque semestre (ce qui fait exploser le bac, l'égalité nationale des élèves... et favorise le bachotage généralisé).

Des contenus appauvris, **des programmes rabougris, une évaluation dénaturée : c'est bien notre métier d'enseignant qui est menacé par cette réforme.**

Une réforme dans le cadre de la RGPP

La réforme Darcos est une attaque contre l'emploi et les statuts publics.

Comment ne pas voir que cette réforme est guidée par une logique libérale de réduction de l'emploi public, voire qu'elle ne sert qu'à ça (même si elle

a des conséquences plus larges) ? Si le point d'étape du 21/10 ne dit rien sur les horaires par discipline, il n'infirme pas le projet initial de blocs de 3h. Il y a donc une diminution des horaires élèves et professeurs dans le tronc commun. C'est aussi le cas pour les disciplines en « exploration », qui voient leur horaire annuel divisé par deux. Ceci entraînera très vite une suppression massive de postes.

De plus, si les demandes pour chaque module varient chaque année, si elles sont exprimées en avril-mai par les collégiens, alors que la DHG tombe en février, il est clair que la modularisation entraînera l'annualisation des services et la casse des statuts. Les modules d'exploration et d'approfondissement pouvant ne pas être suivis par les élèves sur les deux semestres, que fera-t-on des profs qui deviennent « excédentaires » au 2^{ème} semestre ? Il faudra bien les « occuper », avec des tâches administratives ?). La situation actuelle des TZR n'est sans doute pas anodine... Et ceci sera ensuite généralisé à toutes les disciplines.

Par ailleurs, le passage aux semestres implique de passer à 4 conseils de classe au lieu de 3 ; l'enjeu de l'orientation et de la validation entraînera à coup sûr un alourdissement des tâches administratives à prendre en charge par le professeur. Au passage, la diminution horaire entraînera mécaniquement une hausse du nombre de classes (ou de groupes) à prendre en charge par chaque enseignant.

Des conditions de travail toujours plus dures, la flexibilité généralisée et des suppressions massives de postes : cette réforme, inscrite dans le cadre de la RGPP n'est qu'un moyen « pédagogique » de continuer à faire ce que la « baisse démographique » ne permet plus de « justifier ».

Nos propositions pour un lycée démocratique permettant la réussite de tous

Le lycée forme le citoyen et prépare aux études supérieures : une réforme doit commencer par une réflexion sur les contenus, en lien avec les missions du lycée, et ne peut pas s'en tenir aux structures. Cette réforme devrait s'appuyer sur **les séries de l'enseignement général qui sont efficaces** si elles sont équilibrées. Dans les séries générales, il faut lutter contre la hiérarchie. Il faut donc rénover la série L (rétablir un enseignement solide de mathématiques, réfléchir sur la place que pourrait avoir la philosophie dès la classe de première, renforcer les enseignements artistiques). Il faut aussi lutter par l'information contre les stratégies

qui reproduisent la suprématie de la série S, stratégies renforcées par la réforme de Darcos. Quant à la série ES, son équilibre, sa réussite et sa contribution à la démocratisation du baccalauréat sont reconnus par tous... pourquoi vouloir la faire disparaître ?

Une vraie réforme devrait **renforcer les séries technologiques**, véritables réussites de l'Education nationale, au lieu de les détruire (comme c'est le cas depuis plusieurs années pour les séries STI, ou avec la mise en place du Bac Pro 3 ans) ou de les fusionner « en catimini » avec des séries générales (comme cela semble être le cas de la série STG dans la réforme Darcos).

Une vraie réforme s'attèlerait à **faire de la classe de 2nde une véritable classe de détermination**. La réforme Darcos ne vise qu'à alléger les heures de cours, mais pas les classes, et à pré-spécialiser les élèves. C'est l'inverse de ce qu'il faut faire ! Il faut à la fois du temps et des structures pour permettre aux enseignants de remédier aux difficultés des élèves, et une organisation qui permette aux élèves de préparer leur orientation ultérieure. L'articulation entre le tronc commun et les options, ainsi qu'entre les enseignements de 2nde et ceux du cycle terminal, doit être repensée. Mais il faut avant tout des effectifs par classe nettement allégés (et davantage de dédoublements).

Une vraie réforme du lycée chercherait à **multiplier les passerelles** entre les séries et voies de formation, pour éviter les sorties sans qualification ou les arrêts trop précoces des études. Mais cet objectif suppose aussi de **s'attaquer réellement à la difficulté scolaire** : celle-ci doit être traitée « dans le cours », et non pas à côté, mais il faut pour cela des conditions de travail améliorées. Des effectifs surchargés empêchent la diversification des pratiques pédagogiques, obligent souvent les enseignants à recourir au « cours magistral » et à une pédagogie implicite, souvent problématique pour les élèves en difficulté.

Ces quelques pistes, non exhaustives, montrent ce à quoi pourrait ressembler une réforme du lycée qui aurait vraiment à cœur de démocratiser l'école, de permettre à tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale, de réussir à l'école. On voit que la réforme Darcos va exactement à l'opposé d'une réforme progressiste du lycée. A nous de l'empêcher de la mettre en œuvre.



Mobilisation à Berck pour une famille Tchetchène

Les enseignants du collège Jean Moulin et du lycée Jan Lavezzari de Berck se mobilisent pour la famille Saidullaev. D'origine tchétchène et parfaitement intégrée, elle est installée sur Berck depuis 5 ans. Deux des enfants sont scolarisés ; l'aîné, Kasbek, vient d'obtenir son CAP.

La famille Saidullaev a fui la Tchétchénie, la guerre et ses horreurs. Le père et le fils ont été arrêtés à plusieurs reprises par les troupes russes et passés à tabac avec une extrême violence. La famille a dû verser une rançon. Leurs crimes ? Livrer des médicaments à des résistants tchétchènes blessés, collecter des informations sur les exactions commises par l'armée russe et ses auxiliaires. La mère a été menacée et maltraitée. C'est donc parce que leur vie était en danger que les Saidullaev sont venus chercher refuge en France.

Pourtant, ils se battent en vain depuis leur arrivée pour obtenir le droit d'asile. Leur dernier recours, auprès de la cour Nationale du Droit d'Asile, vient malheureusement d'être rejeté. Ils tentent une ultime démarche auprès du préfet pour obtenir une régularisation à titre humanitaire. Un comité de soutien s'est formé pour les aider dans leur démarche. Une pétition est en ligne sur le site national de RESF* et une version imprimable est disponible sur le site du SNES académique.

Seule une mobilisation la plus large possible peut faire pencher la balance en leur faveur.

Florent Filippi

* <http://www.educationsansfrontieres.org?article16129>

Réfugiés afghans de Coquelles

(motion CAA Snés Lille, 14 novembre 2008)

La CA académique du SNES de Lille dénonce avec la plus grande fermeté la volonté du gouvernement d'expulser collectivement en Afghanistan plus de 50 ressortissants afghans [...]. Un charter est prêt à décoller de Lesquin pour Kaboul mardi 18.

L'Afghanistan est un pays dévasté par la guerre et menacé par la famine. Récemment, l'Australie a expulsé des Afghans qui, pour certains ont été décapités en revenant dans le pays qu'ils avaient fui. Rappelons que l'expulsion vers un pays en guerre est interdite par la convention de Genève. De plus toute expulsion collective enfreint l'article 4 du protocole de la Convention européenne des droits de l'Homme. La CA du SNES exige la remise en liberté de ces personnes et pour chacune d'elles le statut de réfugié et, en attendant, un titre de séjour auquel elles ont droit.

La CA du SNES dénonce l'acharnement policier qui vise Jean-Claude Lenoir militant de l'association d'aide aux réfugiés SALAM. Elle condamne cette nouvelle tentative de criminalisation de l'action militante.

La CA rappelle l'engagement du SNES contre la politique gouvernementale et européenne visant à l'exclusion des migrants.

Allo, Xavier ...

Le paritarisme à l'épreuve des officines privées ?

PAR KARINE BOULONNE

Dans la série « j'ai testé pour vous » : aujourd'hui, la ligne téléphonique mise en place par le ministère pour répondre 7 j / 7 à vos questions mutations.

J'appelle donc un jeudi. Une charmante personne prénommée J. me demande mon nom de famille, mon académie et si j'enseigne dans le premier ou second degré. Je lui expose une situation : « Puis-je demander un rapprochement de conjoint avec un moniteur ? ». Mon interlocutrice semble surprise, demande un petit délai et revient après plusieurs minutes (au tarif local) avec une réponse : « oui, vous pouvez, mais il faut qu'il soit dans une autre académie. Vous avez d'autres questions ? ».

La même question posée à un militant SNES aurait entraîné un préalable : la première chose à faire est de se renseigner sur la qualité de celui qui appelle. La réponse qui m'a été donnée peut être en effet fautive selon que je sois stagiaire ou titulaire, selon que le moniteur en question soit lui-même stagiaire ou pas. Par ailleurs, la conception du terme « conjoint » n'est pas la même dans la « vraie vie » et pour l'Education nationale : le concubinage sans enfant n'est pas reconnu par notre administration très morale, et, pour ceux qui ont officialisé, il faut l'avoir fait avant le 1er septembre 2008 et l'assortir d'une déclaration commune d'impôts sous peine de voir la mutation annulée a posteriori. Autant de points essentiels qui ne m'ont pas été signalés.

J. a aussi oublié de me préciser le nombre de points que cela m'apporterait, de me parler d'éventuels points de séparation et de m'apprendre qu'il ne suffisait pas de le déclarer sur i prof, mais qu'il fallait aussi fournir spontanément des attestations à joindre au formulaire de confirmation, sans que rien ne soit demandé à un moment ou à un autre.

Toutes ces précisions, un commissaire paritaire du SNES pense à les demander car il sait qu'il lui faudra batailler en commissions pour faire changer ou réparer les oublis et les erreurs. Un commissaire paritaire sait, qu'en répondant, il engage sa responsabilité et celle du SNES. Un commissaire paritaire est également un enseignant ou un CPE concerné lui aussi par ces questions en tant que personnel de l'Education nationale et qui sait qu'une demande de mutation ratée aura plus de conséquences (et pour plusieurs années) pour un

prof ou un CPE et sa famille qu'une erreur de livraison pour laquelle il faudra contacter une hotline ! Enfin, un commissaire paritaire du SNES passe beaucoup de temps, parfois des soirées et des week-ends, pour défendre ses dossiers au nom de principes et de convictions, il est tenu par ailleurs à respecter la confidentialité des débats et informations individuelles dont il aura eu connaissance, ce qui ne sera pas le cas de l'entreprise privée à laquelle le ministère a fait appel pour ces quelques semaines et qui disposera d'informations relatives à la vie privée (situation de famille, situation de santé, choix individuels de vie...) et administrative des demandeurs de mutation.

Nous ne contestons pas la mise en place d'un service à destination des collègues, nous contestons simplement le fait que le ministère ait recours à l'externalisation (dont on mesure ici toutes les limites et dangers) et qu'il veuille se lancer dans la course à l'information au risque de fournir des renseignements partiels, erronés ou d'empêcher toute rectification ou amélioration parce que le collègue aura été alerté précipitamment et qu'il ne comprendrait pas un changement de son résultat.

Au niveau académique, le rectorat nous assure que nous aurons affaire à des personnels compétents, mais pas question d'en embaucher en plus ! Autrement dit, les services de Lille, dont les effectifs se restreignent aussi (les suppressions de postes touchent tout le monde), vont se voir confier une

tâche supplémentaire à moyens constants, au service de la « vitrine » du ministère, mais pas forcément des collègues.

« J'envisage ma mutation avec sérénité ... »

Ce n'est pas une blague mais le slogan d'une campagne publicitaire du ministère sur les mutations. La surprise (quel intérêt de communiquer sur les mutations ?) laisse place bien vite à la colère : à combien de suppressions de postes, de moyens pour l'Ecole correspond l'achat d'emplacements dans des quotidiens nationaux ?

Nous saurons à l'avenir que la sérénité pour notre ministre, c'est :

- des mutations à l'aveugle, des règles qui changent tous les ans, un barème différent par académie, des situations professionnelles non reconnues (affectations sur plusieurs établissements, TZR, ...)
- l'angoisse de l'attente pour une demande effectuée en novembre et qui aboutira fin juin au mieux
- des situations familiales qui ne sont pas prises en compte car non officialisées plus d'un an à l'avance
- une réforme des lycées pour diminuer les horaires des élèves, mettre en concurrence collègues et établissements
- 13 500 suppressions de postes pour la rentrée 2010 (et 80 000 sur 5 ans).

Me voilà rassérénée, merci M. le ministre!

MARDI 2 DECEMBRE : VOTEZ SNES !

Tous les 3 ans, les personnels de l'Education nationale sont appelés à élire les commissaires paritaires qui les représenteront en CAP (commissions administratives paritaires) académiques et nationales, où ils siègeront à parité avec les représentants de l'administration. Pour les non-titulaires, ce sera une première puisque nous avons obtenu qu'ils puissent également avoir leurs représentants au sein de CCP (commissions consultatives paritaires).

Une participation massive à ce scrutin est indispensable pour contrer les projets gouvernementaux visant à supprimer le paritarisme, c'est-à-dire le contrôle par les élus des personnels des décisions de l'administration concernant les situations individuelles et collectives, contrôle qui garantit la transparence des opérations et l'égalité de traitement.

Ce faisant, les personnels détermineront aussi la représentativité de chaque syndicat. Voter SNES, le conforter comme syndicat majoritaire et renforcer son audience, est un moyen de contraindre le ministère à renoncer à ses réformes (à quelques jours des annonces sur le lycée) et à imposer nos propositions.

Dans les commissions et les groupes de travail, les élus du SNES défendent pied à pied leurs mandats pour améliorer la situation des personnels. Ils interviennent aussi à la demande de collègues pour les problèmes concernant les temps partiels, les demandes de disponibilité qui ne sont pas traités de façon paritaire.

FORMATION CONTINUE

Attribution des stages pour l'année 2008 - 2009

Depuis trois ans, l'attribution des stages de formation continue se déroule dans un cadre paritaire, c'est à dire en présence des élus des personnels. Cette victoire est à mettre à l'actif du SNES, seul syndicat à avoir été présent toute la journée du 15 octobre : une trentaine de militants ont couvert l'ensemble des commissions de 10 h à 19 h, avant de rentrer les résultats provisoires, le rectorat se réservant la possibilité de fermer / ouvrir de nouveaux modules en fonction des effectifs constatés ou de modifier à la marge si des erreurs ou oublis étaient repérés a posteriori. 70 stages étaient déjà fermés avant le début des opérations, faute de candidats.

7 339 personnels de l'académie (- 250) ont demandé au moins un stage dans le cadre du PAF; parmi eux, 5360 personnels du 2nd degré (enseignants, CPE ou COP, - 140). 767 courriers ont été envoyés à nos syndiqués pour les informer des résultats les concernant, dès le lendemain de la commission. Nouveauté cette année : l'instauration du DIF (droit individuel à formation). Il s'agit d'appliquer à la Fonction publique des textes adoptés dans le secteur privé. Le SNES a expliqué son opposition au dispositif : le DIF prévoit en effet un horaire plafond de 20 h (contre 36 h actuellement et même 54 h pour les néotitulaires) ce qui signifie que la formation risque de diminuer dans les années à venir, même si théoriquement certaines formations ne doivent pas relever du DIF : comme la mise en œuvre des programmes.

54 enseignants ont « activé leur DIF » et sont ainsi devenus prioritaires pour l'attribution d'un stage. Ils ont donc perdu une partie de leur « capital » (possibilité de cumuler sur 5 ans) alors qu'ils auraient pu obtenir leurs stages dans le cadre du plan normal !

Plan de formation pour l'année 2009 – 2010 : vers la fin de la formation continue ?

Le calendrier a été avancé pour que l'attribution des stages soit terminée le 10 juin 2009. Les demandes de stages se feront du 7 avril au 14 mai 2009. Tant pis pour les entrants dans l'académie qui n'auront le droit à rien ou ceux qui n'auront pas pris la précaution d'anticiper un changement

d'établissement dans le cadre d'une mutation voulue ou imposée (résultats du mouvement le 23 juin). Pourquoi cette précipitation ? " La formation professionnelle tout au long de la vie des agents publics pose comme un des objectifs de rendre le calendrier de la sélection des candidatures aux stages de formation concomitant avec l'élaboration des emplois du temps dans les établissements scolaires." (propos tirés de l'avenant au cahier des charges 2007-2010) !

Les intentions du rectorat se passent de commentaires.

**Michel Devred – Karine Boulonne
Boris Duquesne**

IUFM

Recrutement au master : hold up pour les étudiants

Ce n'est un secret pour personne : une des motivations profondes des réformes entreprises par X.Darcos est de répondre aux injonctions de Bercy en réduisant le nombre de profs. La réforme des concours, prévue pour 2010, n'échappe pas à la règle. Le recrutement devrait se faire l'an prochain au master (une 2^{ème} année de master et le CAPES

passés pendant les 6 premiers mois de l'année, ce qui conduit ainsi à dévaloriser master et concours !), les lauréats du concours seraient ensuite stagiaires à temps plein. Économie réalisée par le gouvernement : 7 000 postes. Mais pas une économie pour tout le monde, en particulier pour les étudiants. Depuis la rentrée, ils sont en effet très fortement incités à s'inscrire à la préparation concours et en première année de master : s'ils rataient le CAPES niveau licence cette année, ils ne pourraient pas le repasser l'année suivante sans avoir validé un MI ! Coût de l'opération pour eux : une double inscription à l'université et à l'IUFM, soit 650 euros au total ! Quand on sait par ailleurs qu'il y aura 1 000 postes de moins aux concours 2009 (5000 pour 16000 départs en retraite) et qu'une des pistes du ministère est de créer un vivier de précaires (des étudiants mastérisés ayant échoué aux concours) pour assurer les remplacements, il n'y a rien d'étonnant à constater que les inscriptions à l'IUFM sont en chute libre et que les étudiants se détournent de plus en plus de la voie professorale.

Pour le SNES, il est urgent de rétablir un véritable prérecrutement en prévoyant des dispositifs de bourses sur critères sociaux , d'élever le niveau de recrutement à un master ayant une véritable valeur universitaire, de maintenir un concours rénové mais exigeant et une véritable formation professionnelle.

Master toujours : la course à la maquette

Alors que les discussions ont toujours lieu au ministère sur le nouveau mode de recrutement, les universités doivent arrêter leur plan quadriennal et donc fixer les maquettes du futur master d'ici quelques semaines, avec le risque de s'engager dans une mauvaise voie !

Les élus FSU, enseignants et étudiants, s'activent pour informer collègues et inscrits aux concours, pour les mobiliser et demander un moratoire d'un an, seule solution pour réfléchir sereinement et ne pas compromettre la formation des étudiants lillois et leur réussite aux concours de recrutement à venir.

Karine Boulonne

CALENDRIER DES CAPA 2008/2009

DCIO	Tableau d'avancement	15/01/2009
DCIO COP	Avancement d'échelon	17/02/2009
	Notation administrative - CFP - Postes adaptés	28/05/2009
CPE	Avancement d'échelon	20/01/2009
	CFP - Notation - Postes adaptés	26/05/2009
	Hors classe	09/06/2009
PEGC	Avancement d'échelon - Mouvement - CFP - Postes adaptés	18/05/2009
	Notation	18/06/2009
Certifiés	Avancement d'échelon	26/01/2009
	Liste d'aptitude	24/03/2009
	Notation administrative - CFP - Postes adaptés	20/05/2009
	Tableau d'avancement	25/06/2009
	Titularisation	30/06/2009
Agrévés	Liste d'aptitude	19/03/2009
	Hors classe	04/05/2009
	Notation administrative - CFP - Postes adaptés	04/06/2009
	Titularisation	25/06/2009
ANT	Licencierement	04/02/2009
Contractuels	Notation - Réemploi	29/06/2009

Animer une section syndicale



Jérôme, certifié d'anglais, ancien stagiaire de l'académie de Toulouse, a débuté l'an dernier comme TZR sur la zone de Lens. Il a obtenu cette

année un poste au collège Boris Vian de Lille.

Comment as-tu décidé de monter une section SNES dans ton collège ?

Dès mes débuts, j'ai été très attentif et impliqué dans les débats et luttes touchant à mon métier et à l'Education nationale. Mais j'ai pris mon temps pour adhérer au SNES (je l'ai fait il y a moins d'un an), je voulais être sûr de mon choix. En arrivant à Boris Vian, j'ai demandé à des collègues s'ils savaient qui était le représentant du SNES... Et il n'y en avait pas ! J'ai donc envoyé un message au SNES de Lille pour informer que je devenais le correspondant auquel il fallait désormais envoyer la circulaire et les informations pour l'établissement.

As-tu rencontré des difficultés avec l'administration ?

Non, la Direction m'a bien accueilli quand je lui ai annoncé que je devenais secrétaire de S1 : le Principal et l'adjoint m'ont donné les informations que je souhaitais concernant le bilan de rentrée et la situation des personnels. Je me suis aussi présenté au CA. Après beaucoup d'hésitations, j'ai choisi de rejoindre la liste « unique », sans étiquette syndicale. On verra l'an prochain, mais il est probable que je présente une liste SNES, pour être élu et voter sur des mandats clairs.

Comment conçois-tu ton activité de secrétaire de S1 ?

D'abord recenser les problèmes du collège ! Pas de prof d'anglais en 6^{ème} et 3^{ème} SEGPA avant la nomination mi-septembre d'une contractuelle qui partage son service sur 3 établissements (!), des heures sup. imposées en EPS (suite à la transformation d'heures-postes en heures sup. après la rentrée), refusées par les collègues, et finalement proposées à des professeurs d'un

établissement voisin (!), une assistante d'éducation en congé maternité et non remplacée, une TZR avec un service « à cheval » hors zone et un emploi du temps sur 6 jours, etc ...

Ensuite, informer mes collègues de ces situations par une heure syndicale et les mobiliser, ainsi que les parents qui sont plutôt réceptifs dans ce collège. J'organise les heures d'info syndicales en commun avec un collègue d'un autre syndicat; nous parvenons à défendre des positions communes sur la plupart des problèmes locaux, et cette unité permet de rassembler davantage de collègues, dans un collège de petite taille.

Comme je débute, je me suis aussi inscrit à quelques stages académiques de formation syndicale (élu en CA, vie syndicale ...) et j'ai encouragé mes collègues à y participer aussi.

Et comment réagissent tes collègues ? Les parents ?

Le mardi 7 octobre, près de 60% de grévistes, sans doute le meilleur score de l'académie ! Si la grève a été bien suivie, c'est parce que nous l'avons préparée (heure d'info syndicale) et avant tout parce que nous avons voulu saisir cette "grève de 24h" comme une occasion de prendre du temps pour réfléchir à des actions susceptibles d'être vraiment efficaces. Nous avons organisé une AG le matin à la mairie de Fives, en invitant les autres établissements du quartier et les représentants des parents d'élèves, afin de définir ensemble des actions à inscrire dans la durée, mais aussi celles portant sur des problèmes immédiats. Des choses concrètes, locales, mais exact reflet de la politique nationale. Et ça, ça parle aux collègues, mais aussi aux parents. Nous avons aussi rédigé un appel commun pour la manif nationale du 19 octobre, avec les parents d'élèves FCPE du collège.

Depuis septembre, le Rectorat refusait de remplacer une assistante d'éducation (temps complet) en congé maternité, malgré la demande du principal. L'association de parents d'élèves a envoyé un courrier au Rectorat, et les personnels ont massivement signé une pétition, remise le 27 octobre au Rectorat. Nous avertissions que si, à la rentrée de novembre, la demande de remplacement n'était toujours pas satisfaite, une action commune avec les parents serait envisagée... Le 7 novembre, le Rectorat a finalement annoncé au Principal qu'il accordait les moyens pour un poste à mi-temps (certes, ce n'est pas le temps complet que nous demandions, mais c'est déjà une avancée).

Quel bilan peux-tu tirer de ces premières semaines ?

Militer prend du temps, mais c'est aussi très enrichissant. Par exemple, avec la pétition, je suis allé à la rencontre des secrétaires et des agents de service que je connaissais très peu ; ils ont évoqué leurs difficultés (manque de personnel, précarité croissante), et dit qu'ils n'osaient pas venir aux heures d'info syndicale parce qu'ils pensaient qu'on se moquait de leurs problèmes.

Depuis cette rencontre, les agents m'ont demandé de les consulter avant de poser la prochaine heure d'info syndicale, en novembre, pour trouver une heure qui puisse leur permettre d'y participer massivement.

Informers les personnels sur leurs droits et les faire respecter est aussi une part importante du travail de militant : les assistants d'éducation de Boris Vian ont ainsi découvert que, depuis une circulaire d'août 2008, ils ont désormais droit à une autorisation d'absence, sans récupération, pour examens et concours, ainsi que 2 jours de préparation (auparavant, ils devaient récupérer ces absences).

Autre avancée, la rémunération des heures de vie de classe. Jusqu'à présent, 10 heures n'étaient pas rémunérées (beaucoup de collègues pensaient que c'était couvert par l'ISOE). En heure syndicale fin septembre, j'ai soulevé la question. Puis nous avons montré les textes au principal, qui nous a répondu qu'il allait s'informer de son côté. Et, fin octobre, il a annoncé qu'en effet il ne disposait d'aucun texte liant ces 10 heures à la prime de professeur principal, et que dorénavant elles seraient payées en heures sup (HSE).

Prêt à continuer, alors ?

Bien sûr, et même prêt à rester dans le Nord ! J'aimerais aussi rester à Boris Vian, je m'y plais beaucoup et je souhaite m'y investir davantage, pour la réussite des élèves. J'appréhende donc l'annonce des suppressions de postes et une éventuelle mesure de carte scolaire.

Fort de cette première expérience qu'il complète en étant très actif sur des forums internet réunissant de jeunes profs, Jérôme a également accepté d'être candidat sur les listes SNES pour devenir commissaire paritaire et s'investir dans la défense des personnels.